

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### DE FEVRIER 2018

- Après examen des factures de livraison de combustibles et relevé des compteurs d'eau, de gaz et de fuel des différents locataire communaux, il est décidé de procéder à la régularisation des charges locatives 2017 et de fixer les provisions pour charges 2018.
- Accord pour signature d'une convention avec le Conseil départemental du Doubs pour la bonne exploitation de la bibliothèque. Cette convention précise que la bibliothèque d'Arc et Senans fonctionne en collaboration avec celle de Liesle.
- Election des représentants au sein du Conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Pascal PERCIER, Jacques MAURICE et Marguerite BOUILLET en qualité de suppléante.
- Validation des avenants pris pour l'étude du PLU, pour un montant HT de 22 840 €.
- Mise en place d'une commission souhaitée par M. Le Maire à qui il appartient désormais de valider ou non les demandes de changement de nom ou de prénom. Il est décidé que M. Jacques MAURICE (Maire), Jean ROBARDET (adjoint) et Mme Isabelle VIENNET (conseillère) feront partie de cette commission.
- La délégation pour la gestion du camping arrivera à terme en avril 2018. Il convient donc de prendre une décision sur l'avenir du camping : soit le vendre à l'exploitant actuel, soit établir un bail commercial. Après étude des deux solutions, le Conseil municipal décide de vendre le camping à M. BRUGNOT Sébastien pour la somme de 70 000 € TTC (section ZN, parcelles 38, 51 et 63, d'une superficie de 5 698 m<sup>2</sup>). La vente devra être concrétisée avant la fin de la saison estivale.